



Septembre 2019



LE DECHAUMAGE POUR MAITRISER LES ADVENTICES

Les objectifs du déchaumage

- Détruire les résidus de récolte et les mélanger en surface avec la terre pour accélérer leur dégradation,
- Limiter le dessèchement du sol et permettre également une meilleure pénétration de l'eau,
- **Maîtriser le développement et la dissémination des mauvaises herbes...**

Dans un premier temps, le déchaumage permet de détruire les repousses de cultures et les adventices avant qu'elles ne grainent pour éviter l'augmentation du stock semencier. Ensuite, un déchaumage superficiel et « rappuyé » combiné à un épisode pluvieux stimule la levée des mauvaises herbes annuelles. L'objectif est **d'épuiser le stock semencier par la technique du faux-semis**.

L'efficacité de cette technique est également dépendante de la biologie des adventices présentes. **Les adventices à faible dormance** comme les ray-grass, brome ou gaillet ont une germination rapide et groupée dès que les conditions météorologiques sont favorables. Le faux-semis est donc bien adapté. La période préférentielle de levée des adventices est aussi importante. Par exemple, le chénopode, l'amarante, le xanthium, le datura sont des **adventices estivales** qui lèveront uniquement pendant cette période. Ces opérations de déchaumage superficiel peuvent être répétées tout au long de l'interculture pour détruire le couvert et épuiser le stock semencier pour l'implantation de la culture suivante. Il ne faut surtout pas laisser le couvert s'installer. Les conditions météorologiques actuelles nécessitent des passages relativement fréquents tous les 20 - 30 jours.

Dans le cas d'implantation d'une culture intermédiaire ou d'un couvert végétal, la multiplication des déchaumages est limitée. Il faut veiller à prendre **des espèces à levée rapide pour étouffer les adventices**. En cas de présence de vivaces, les couverts ne concurrencent pas suffisamment. Il est préférable de **répéter les passages durant l'été** pour les épuiser. Le couvert sera implanté en septembre.

Quel outil pour quel résultat?

Le choix de l'outil et la profondeur de travail est à adapter en fonction de l'objectif principal de l'intervention : faire germer les adventices ou détruire et enfouir les repousses et les adventices déjà levées. Pour la réalisation d'un faux-semis, le déchaumage se fait superficiellement pour bien affiner le sol.

Pour la destruction des adventices et des repousses, la profondeur

de travail sera accentuée et les dents des outils seront plus larges.

Aptitude des outils de déchaumage

(Source : Arvalis- Institut du végétal – Choisir 2009- Variétés et Traitement d'Automne).

Matériel	Profondeur (cm)	Faux-semis	Destruction des adventices déjà levées
Herse de déchaumage	1-2	Très bon	Faible
Bêche roulante	3-4	Bon	Assez bon
Vibro-déchaumeur	3-4	Bon	Très bon (équipés de pattes d'oie ou ailettes)
Déchaumeur à disques indépendants	3-4	Bon	Assez bon
Cover crop + rouleau	4-5	Assez bon	Assez bon
	8-10	Faible	Très bon
Cultivateur à 2 rangées de dents rigides et disques de nivellement	4-5	Assez bon	Très bon (équipés de pattes d'oie ou ailettes)
	8-10	Faible	Très bon
Cultivateur à 3 rangées de dents rigides et disques de nivellement	4-5	Assez bon	Très bon (équipés de patte d'oie ou ailettes)
	8-10	Faible	Très bon

Attention cependant au problème des vivaces. Les outils à disques favorisent le fractionnement des adventices à rhizomes (chiendent, liserons, chardons, rumex...). En présence de ce type d'adventices, les outils à dents sont privilégiés.

Les déchaumeurs à ailettes permettent de couper les rumex et les chardons et ainsi, favoriser leur épuisement.

Les outils à dents de type Chisel favorisent la maîtrise des chiendents et liserons en les extirpant.

BLÉ TENDRE D'HIVER BIO : RÉSULTATS VARIÉTAUX DE 2019

Les résultats présentés sont issus du réseau de criblage variétal de la zone Sud en AB.

Des choix différents en fonction des débouchés

Le choix variétal en blé tendre est essentiel. Il se raisonne principalement en fonction de la commercialisation envisagée.

Pour une production à destination de l'alimentation animale, on choisit généralement des variétés à fort rendement. La teneur en protéines est une caractéristique secondaire: Atlass, Rubisko, Orloge, LG Absalon, etc...

Pour une production destinée à l'alimentation humaine, le débouché le plus courant est la panification (il existe aussi des blés biscuitiers). Le type de commercialisation influe sur les variétés semées :

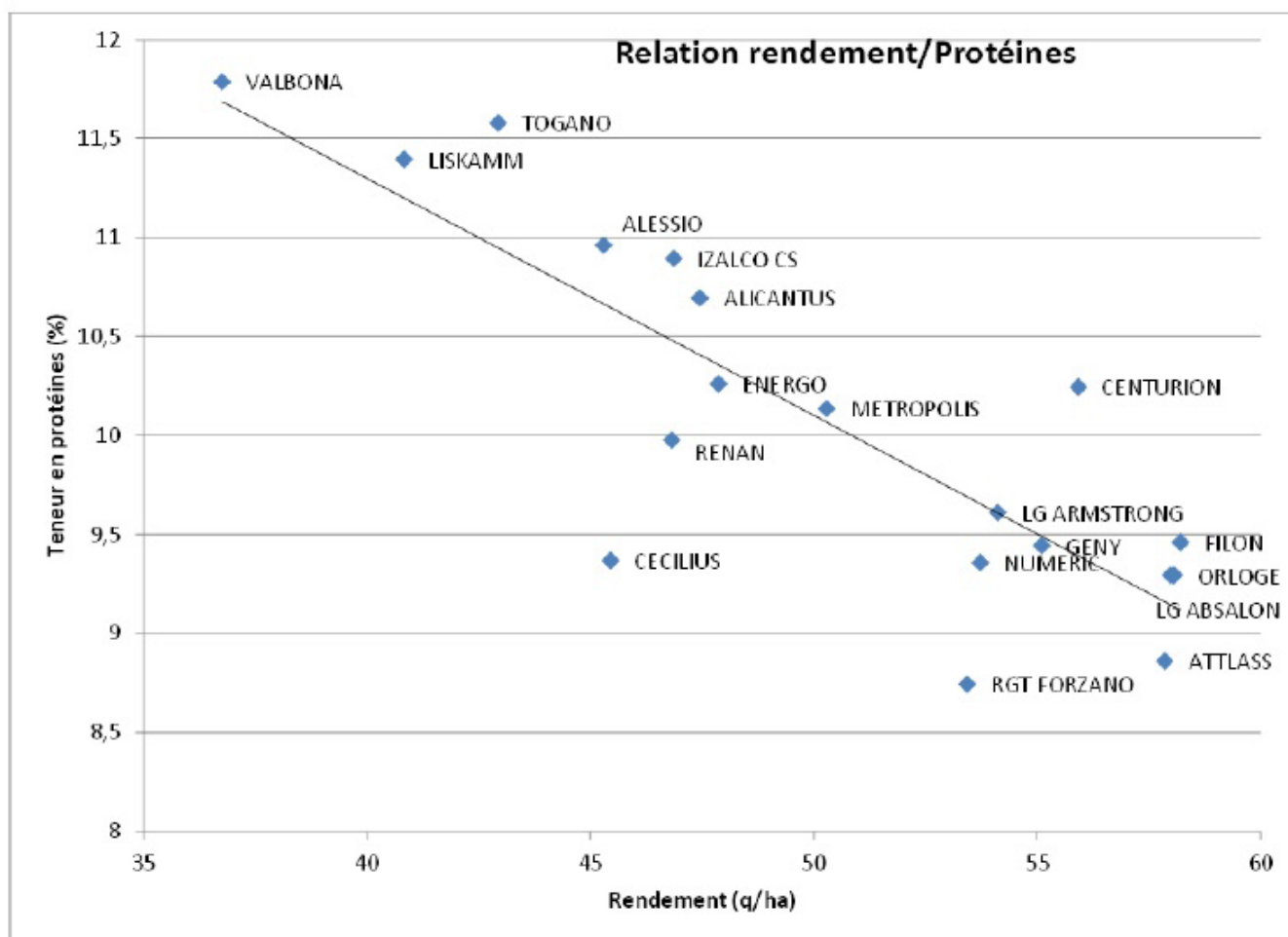
- Les variétés « anciennes » : Rouge de Bordeaux, Florence Aurore, Bladette de Puylaurens, Blé de Castelnaud, etc... sont intéressantes dans une démarche de vente directe vers des transformateurs recherchant ces variétés spécifiques.
- Les variétés modernes ont l'avantage d'être collectées par les O.S. ce qui simplifie la commercialisation. Ces blés sont classés selon leur qualité boulangère :
- Les **Blés Panifiables Supérieurs** (BPS) sont des blés dont les caractéristiques boulangères conviennent à l'industrie boulangère
- Les **Blés Améliorants ou de Force** (BAF) ont une teneur importante en protéines, permettant de compenser les lots un peu faibles sur ce critère.

Voici les résultats des essais blé tendre Sud de la France pour vous guider dans vos choix pour les semis 2019 :

Comme chaque année, Arvalis teste des variétés de blés en conditions biologiques. Les résultats permettent d'apprécier les aptitudes des nouvelles variétés ainsi que de vérifier l'évolution des variétés inscrites les années précédentes.

Les essais, cette année, ont montré de bons résultats pour les rendements, grâce à une météo favorable au long de la campagne malgré la sécheresse de ce printemps. Ces rendements élevés ont par un phénomène de dilution entraîné une baisse des taux de protéines, ce qui peut devenir problématique, la teneur minimale théorique pour que le blé soit classé en alimentation humaine étant de 10,5% de protéines. Cependant, la filière étant en forte demande, les coopératives ont revus leurs exigences à la baisse pour cette année.

Les chaleurs pas très élevées ont permis l'augmentation de la période de remplissage des grains. Et le bon rayonnement pendant cette période a autorisé un remplissage efficace. Par conséquent, les PS ont donné de bons scores.



Classement des variétés de blé tendre en fonction de leur teneur en protéine et de leur rendement, campagne 2019 (source : Arvalis)

Les rendements sont sur l'axe des abscisses et la teneur en protéine sur celui des ordonnées.

Le but est d'avoir des variétés dans le coin en haut à droite, c'est-à-dire avec un bon rendement et un fort taux de protéines. Celle qui se distingue le plus est **Centurion**, une variété relativement nouvelle en bio, que nous vous conseillions déjà l'année dernière.

Renan garde ses caractéristiques « moyennes », tant en terme de rendement que de protéines. Sa stabilité depuis des années (voire des décennies !) lui permet de conserver son titre de valeur sûre. Elle est talonnée par des variétés un peu plus récentes, comme **RGT Forzano et Hendrix**, qui donne généralement de bons résultats années après années. Ces deux variétés possèdent aussi un bon comportement face aux maladies en général. Le fort tallage et la hauteur d'Hendrix lui donnent également un grand pouvoir couvrant.

En blé de force, Izalco CS se distingue pour son bon compromis avec un taux élevé de protéines et un rendement correct. De plus, il a une bonne résistance face à la fusariose des épis.

Pour un blé C2 destiné à l'alimentation animale, le facteur protéines n'est pas à prendre en compte. Rubisko (absent du graphe) donne toujours d'excellents résultats niveau rendement. Filon, blé très précoce, montre aussi de beaux scores. Attention toutefois à sa forte variabilité inter-annuelle. De plus, sa sensibilité à la rouille jaune semble monter petit à petit. A utiliser avec prudence !

Attention, depuis 2018, le blé tendre est hors dérogation : toute semence de blé tendre acheté doit être biologique ! Les dérogations pour des semences conventionnelles non traitées ne sont plus acceptées, même si la variété que vous recherchez n'est pas disponible.

Auteur : P.Y. LE NESTOUR, CA31

VOS CONTACTS DEPARTEMENTAUX

► **Txomin ELOSEGUI** - 05 61 02 14 00
txomin.elosegui@ariege.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 09

► **Pierre-Yves LE NESTOUR** - 05 61 10 42 79
pierre-yves.lenestour@haute-garonne.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 31

► **Grégoire MAS** - 05 65 23 22 21
g.mas@lot.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 46

► **Maëva COLOMBET** - 06 52 45 83 01
m.colombet@tarn.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 81

► **Sandrine VIGUIÉ** - 05 65 45 27 74
sandrine.viguie@aveyron.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 12

► **Jean ARINO** - 05 62 61 77 28
ca32@gers.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 32

► **Lise BILLY** - 05 62 34 66 74
l.billy@hautes-pyrenees.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 65

► **Ingrid BARRIER** - 05 63 63 07 11
ingrid.barrier@agri82.fr
Chambre d'Agriculture 82

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture d'Occitanie relevant du projet régional «Terres d'Avenir».

Les BSV [Bulletins de santé du végétal] Grandes Cultures sont disponibles en ligne sur les sites de :

- La DRAAF : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>
- La CRAMP : <http://www.mp.chambagri.fr/-Bulletin-Sante-du-vegetal-.html>

N'hésitez pas à les consulter.

Bulletin réalisé sous la responsabilité de Pierre-Yves LE NESTOUR, référent agriculture biologique de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 10 42 79 - pierre-yves.lenestour@haute-garonne.chambagri.fr»

32 Rue de Lisieux - CS90105 - 31026 Toulouse Cedex 3
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

Directeur de la publication : Serge BOUSCATEL, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.
Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Avec la participation financière de :

